

PROCÈS-VERBAL

Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi 18 mars 2025 à 18 h 30, à la Salle Edgar Faure de DOLE, sur la convocation de Monsieur Jean-Baptiste GAGNOUX, Maire de Dole. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE a été désignée comme secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents : 25

Nombre de procurations : 10

Nombre de votants : 35

Date de la convocation : 11 mars 2025

Date de publication : 25 mars 2025

Conseillers présents

M. Jean-Baptiste GAGNOUX,	M. Jean-Pierre CUINET,	Mme Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE,
Mme Isabelle MANGIN,	M. Jacques PÉCHINOT,	Mme Laetitia CUSSEY,
M. Mathieu BERTHAUD,	M. Jean-Pascal FICHÈRE,	Mme Laetitia JARROT-MERMET,
Mme Sylvette MARCHAND,	M. Jean-Michel REBILLARD,	M. Nicolas GOMET,
M. Stéphane CHAMPANHET,	Mme Blandine CRETIN-MAITENAZ,	Mme Christine MUGNIER,
M. Daniel GERMOND,	M. Jean-Philippe LEFÈVRE,	Mme Nadine HERRMANN
Mme Frédérique DRAY,	Mme Isabelle DELAINE,	
M. Philippe JABOVISTE,	Mme Nathalie JEANNET,	
Mme Maryline MIRAT,	M. Mohamed MBITEL,	
M. Alexandre DOUZENEL,		

Conseillers absents ayant donné procuration

Mme Isabelle GIROD donne procuration à M. Jean-Pierre CUINET
Mme Catherine NONNOTTE-BOUTON donne procuration à Mme Frédérique DRAY (jusqu'à DCM-2025-005)
M. Paul ROCHE donne procuration à M. Stéphane CHAMPANHET
M. Patrice CERNELA donne procuration à M. Alexandre DOUZENEL (jusqu'à DCM-2025-003)
Mme Catherine DEMORTIER-BLANC donne procuration à Mme Blandine CRETIN-MAITENAZ
Mme Patricia ANTOINE donne procuration à Mme Maryline MIRAT (jusqu'à DCM-2025-005)
Mme Justine GRUET donne procuration à M. Jean-Baptiste GAGNOUX
M. Timothée DRUET donne procuration à M. Nicolas GOMET
M. Guillaume BOUTELOUP donne procuration à Mme Nadine HERRMANN (jusqu'à DCM-2025-003)
M. Laurent EMONIN donne procuration à Mme Laetitia JARROT-MERMET

Conseiller absent non représenté

M. Nicolas GOMET (DCM-2025-016)

Ordre du jour

Point d'information

Désignation d'un secrétaire de séance

- 1 Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 16 décembre 2024
- 2 Communication des décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation de pouvoirs
- 3 Approbation de la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole
- 4 Rapport annuel 2024 de la Commission Consultative des Services Publics Locaux
- 5 Règlement interne de la Commande Publique

- 6 Accompagnement financier des associations et autres organismes pour l'année 2025
- 7 Demande de labellisation et signature d'une convention avec la Fédération Française des Véhicules d'Époque (FFVE)
- 8 Précision relative à la dénomination du Musée des Beaux-Arts de Dole
- 9 Demande de subvention pour une exposition temporaire au Musée des Beaux-Arts de Dole
- 10 Demande de subvention pour une restauration de tableau au Musée des Beaux-Arts de Dole
- 11 Modification du règlement de fonctionnement des Établissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE)
- 12 Maison de la Parentalité – Demande de financement
- 13 Participation de la Ville aux classes de découverte pour l'année scolaire 2024-2025
- 14 Bilan foncier 2024
- 15 Désaffectation et déclassement du domaine public du gymnase Bambuck - Rue du Général Béthouart
- 16 Cession d'un bâtiment - Avenue Aristide Briand
- 17 Cession de terrain à la SAS « Au souvenir éternel » – Avenue Jacques Duhamel - Délibération complémentaire
- 18 Cession de terrain à Madame et Monsieur ROQUEL - Retrait de la délibération du 15 juillet 2024

Procès-verbal

M. le Maire : Bonsoir à toutes et à tous. J'ouvre la séance. Je vais vous donner lecture des pouvoirs. Isabelle GIROD donne pouvoir à Jean-Pierre CUINET, Paul ROCHE à Stéphane CHAMPANHET, Catherine DEMORTIER-BLANC à Blandine CRETIN-MAITENAZ, Justine GRUET à moi-même (Jean-Baptiste GAGNOUX), Guillaume BOUTELOUP, qui sera en retard, à Nadine HERRMANN en attendant son arrivée, Timothée DRUET à Nicolas GOMET, Laurent EMONIN à Laetitia JARROT-MERMET. Nathalie JEANNET est arrivée de son Conseil d'École. Patrice CERNELA, aussi en Conseil d'École actuellement, donne pouvoir à Alexandre DOUZENEL en attendant son arrivée, Patricia ANTOINE, elle aussi en Conseil d'École, à Maryline MIRAT en attendant son arrivée. Catherine NONNOTTE-BOUTON sera en retard et elle donne pouvoir à Frédérique DRAY. Voilà pour les pouvoirs. Un certain nombre de nos collègues vont nous rejoindre en cours de séance.

Pour la désignation d'un secrétaire de séance, c'était Mathieu BERTHAUD la dernière fois. Je vous propose dans la suite du tableau, Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE. Étant donné qu'elle arrive, elle aura doublement l'opportunité d'être secrétaire. N'y a-t-il pas d'objection ? Merci.

RAPPORT N° 01 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2024

M. le Maire : Y a-t-il des observations à ce titre ? Je n'en vois pas. Merci. Je considère ce procès-verbal comme étant approuvé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le compte rendu de la séance du 16 décembre 2024.

RAPPORT N° 02 : COMMUNICATION DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DELEGATION DE POUVOIRS

M. le Maire : Y a-t-il des questions ou des observations à ce titre ? Il n'y a pas d'observation. C'est une prise d'acte. Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, prend acte des décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation de pouvoirs.

M. le Maire : Nous passons au rapport n° 3, La parole est à Jacques PÉCHINOT.

RAPPORT N° 03 : APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND DOLE

DCM-2025-001

M. PÉCHINOT : Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir, mes chers collègues. Par délibération du 18 décembre 2024, le Conseil Communautaire a approuvé la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole visant à clarifier sa compétence facultative relative à sa politique de soutien aux associations et manifestations culturelles et événementielles. En effet, la Convention Pluriannuelle d'Objectifs avec l'Association Scènes du Jura arrivant à son terme au 31 décembre 2024, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a souhaité réaffirmer son soutien aux actions d'animation, de développement et de promotion du territoire à travers la culture et l'événementiel.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal de valider la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, afin d'y intégrer l'ensemble des éléments énoncés dans la délibération du 18 décembre 2024.

M. le Maire : Merci. Le président souhaite-t-il dire quelques mots ?

M. FICHÈRE : Je voudrais juste apporter un éclairage. Lorsque nous avons eu le contrôle de la Cour des comptes, c'était un sujet. Ils ont trouvé que ce n'était pas bien rédigé, que cela manquait de clarté. Pour éviter que cette observation ressorte au rapport final, que nous avons reçu, mais qui n'est pas encore officiel, puisqu'il faut que nous attendions la notification officielle pour la communiquer au Conseil Communautaire, nous avons anticipé et nous avons modifié les statuts pour qu'il n'y ait aucune confusion possible. Nous passons donc cela dans tous les Conseils Municipaux pour l'intérêt de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

M. le Maire : Merci pour l'intérêt de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et de ceux qui vont bénéficier de cette modification des statuts, même s'ils en bénéficient déjà dans le champ d'animation, le champ culturel ou événementiel, puisque vous vous doutez bien que la Communauté d'Agglomération du Grand Dole soutient activement un certain nombre de structures dans ce domaine et qu'il fallait donc bien préciser ce sujet dans la rédaction des statuts de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Y a-t-il des questions ou des observations sur ce sujet de modification des statuts ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie. Le rapport est approuvé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, afin d'y intégrer l'ensemble des éléments énoncés dans la délibération du 18 décembre 2024.

M. le Maire : Nous passons au rapport n° 4. La parole est à Isabelle MANGIN.

RAPPORT N° 04 : RAPPORT ANNUEL 2024 DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

DCM-2025-002

Mme MANGIN : Merci, Monsieur le Maire. Bonjour à tous. Conformément aux exigences réglementaires, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le rapport d'activité 2024 de la Commission Consultative des Services Publics Locaux de la Ville portant sur :

- les délégations de Service Public suivantes :
 - le Crématorium ;
 - le Chauffage urbain ;
 - La Commanderie ;
- les concessions de services et de travaux confiées à la SPL Grand Dole Développement 39 ;
- ainsi que le renouvellement de la Délégation de Service Public à la SPL Hello Dole pour la gestion de La Commanderie.

M. le Maire : Merci. Il s'agit du compte rendu du rapport 2024 de cette Commission qui, je le rappelle, a pour but d'examiner les rapports des structures à qui nous avons délégué un service public, celles-ci n'étant pas gérées directement par les services de la collectivité et dont vous avez la liste sur l'écran ci-

dessus, derrière moi. Vous avez également les concessions de services et de travaux sur le centre-ville. Y a-t-il des questions sur ce rapport ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le rapport d'activité 2024 de la Commission Consultative des Services Publics Locaux de la Ville de Dole.

M. le Maire : Nous passons au rapport n° 5. La parole est à Philippe JABOVISTE.

RAPPORT N° 05 : REGLEMENT INTERNE DE LA COMMANDE PUBLIQUE

DCM-2025-003

M. JABOVISTE : Merci, Monsieur le Maire. L'évolution constante de la réglementation de l'achat public a rendu nécessaire la rédaction d'un règlement interne de la Commande publique afin d'uniformiser et de sécuriser les pratiques. Ce règlement précise, à la fois, le cadre législatif et réglementaire, mais également les procédures internes de commande publique. Il est ainsi proposé au Conseil Municipal d'approuver le règlement interne de la commande publique, dont vous avez le dossier en annexe.

M. le Maire : Merci pour ces éléments, pour ce règlement interne de la commande publique. C'était important que nous nous dotions de ce document qui permettra de clarifier un certain nombre de choses, de renforcer la transparence sur le sujet, d'assurer aussi une plus grande mise en concurrence parfois même pour les sollicitations de devis aux entreprises en dessous du seuil obligatoire de consultation au sein de la collectivité. Nous vous proposons d'adopter ce règlement interne sur ce que l'on appelle « la commande publique », mais c'est bien évidemment tout ce qui concerne les marchés publics de la collectivité. Y a-t-il des questions ou des observations sur ce sujet ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le règlement interne de la commande publique.

M. le Maire : Nous passons au rapport n° 6 qui concerne les subventions. La parole est à Jean-Pierre CUINET.

RAPPORT N° 06 : ACCOMPAGNEMENT FINANCIER DES ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES POUR L'ANNEE 2025

DCM-2025-004

M. CUINET : Merci, Monsieur le Maire. Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'attribuer les subventions 2025 aux associations et autres organismes, dont vous avez le détail en pièce jointe ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions individuelles à intervenir, et notamment les conventions d'objectifs et de moyens avec les associations et autres organismes dont le montant attribué dépasse 10 000 euros.

Cela concerne les services suivants :

- Cabinet du Maire pour 4 250 euros ;
- Ressources Humaines (COS) pour 7 000 euros ;
- Pilotage et Coordination (Forum AGORES) pour 5 800 euros ;
- Actions Sociales/Santé pour 297 850 euros ;
- Affaires Scolaires/Petite Enfance/Parentalité pour 20 500 euros ;
- Vie Associative pour 278 500 euros ;
- Culture pour 63 600 euros ;
- Événementiel pour 64 700 euros ;
- Sports pour 327 900 euros.

M. le Maire : Merci. Chacun peut constater le soutien constant depuis des années au tissu associatif local et qui se poursuit. Je crois qu'il est important. Il est important de soutenir nos associations sur toute la ville et elles sont effectivement très nombreuses, puisque, pour l'ensemble des personnes présentes dans la salle ce soir, ce sont près de trois pages de subventions que nous attribuons pour une centaine d'associations, globalement, dans divers domaines comme l'a rappelé Jean-Pierre CUINET à l'instant, avec une stabilité des dotations aux associations. Je dirais même qu'il y a un léger plus, parce qu'il y a quelques subventions exceptionnelles dues à des projets exceptionnels ou à des événements

exceptionnels. Nous poursuivons, bien sûr, notre soutien à l'ensemble des structures dans divers domaines. Mais je ne vais pas faire l'ensemble de la liste ici.

Cependant, je retire ce soir la proposition de subvention de 500 euros à l'association Dolàvélo et je m'en explique. J'ai appris cet après-midi qu'un événement allait être organisé sur la promotion de la pratique du vélo. Jusque-là, il me semble tout à fait légitime que cette association qui fait la promotion du cycle comme outil de déplacement, de mobilité, puisse faire la promotion du vélo. Je les ai rencontrés il y a quelque temps avec Isabelle DELAINE. Nous avons pu travailler sur des projets liés au vélo, ceux qui avaient déjà été faits et d'autres. Cependant, j'ai appris cet après-midi que cette manifestation qui s'appelle « Vélorution » (contraction de « vélo » et de « révolution ») avait comme parcours, tel qu'il est précisé dans cette manifestation, d'emprunter volontairement des rues interdites au contresens cycliste pour faire la promotion des contresens cyclistes.

Je peux aussi comprendre qu'il y a un souhait de faire la promotion des contresens cyclistes dans la ville. Il y en a, ils sont autorisés à partir du moment où l'on est sur des zones de rencontre, et sur ces zones de rencontre, il est possible, par arrêté du maire, selon la loi, que ces contresens cyclistes soient interdits pour des raisons de sécurité, ce que j'ai fait il y a plusieurs années rue de Besançon, estimant que la largeur ne permettait pas une bonne sécurité à la fois d'abord pour les cyclistes, mais aussi des voitures. Je rappelle que la rue de Besançon est le seul accès à la place Nationale. Par conséquent, nous avons dès lors proposé un itinéraire bis, de bon sens, de bon aloi, de manière à ce que tout le monde s'y retrouve, par la rue Arney pour les vélos dans le sens de la rue des Arènes vers la place Grévy. Ce compromis, qui me semble être, encore une fois, de bon aloi pour la possibilité que chacun puisse utiliser ces moyens de mobilité, me semble être aujourd'hui correctement acté et il fonctionne normalement suite à cet arrêté que j'avais pris fort légitimement.

Dans la proposition de manifestation qui est prévue, il est volontairement prévu de prendre la rue de Besançon en contresens cycliste, c'est-à-dire dans le sens inverse. C'est évidemment une forme de provocation sur le sujet. Cela va à l'encontre d'un arrêté que j'ai pris et cela va à l'encontre de la loi. Il est hors de question que la Municipalité soutienne des associations qui contestent des arrêtés municipaux. Qu'elles le contestent, c'est une chose, mais si en plus elles forcent les choses pour passer dans ces rues à contresens, il en est hors de question. Je leur laisse très simplement le temps de la réflexion et nous passerons la subvention en juin si cette association daigne respecter les arrêtés du maire et la loi. Ceci me semble être là aussi de bon aloi.

Pour le reste, je vous propose de voter l'ensemble de ces subventions, ce qui représente un peu plus de 1 million d'euros pour l'année 2025, et de souhaiter à l'ensemble de nos associations de pouvoir évoluer du mieux possible, tout en sachant que dans chacun des domaines, que ce soit la santé, le social, la vie associative globalement, la culture ou le sport, ou encore d'autres domaines, les élus sont à la disposition des associations pour essayer de trouver des solutions quand il y a des problèmes particuliers.

Avez-vous des questions ou des observations sur ce sujet ? Je n'en vois pas. Je vais donc soumettre au vote ce rapport tout en précisant que concernant Dolàvélo, la subvention est suspendue pour un passage, je le répète, en juin si les choses se font dans un cadre normal. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents et représentés, 7 élus ne prenant pas part au vote, approuve l'attribution des subventions 2025 aux associations et autres organismes.

M. le Maire : Nous passons au rapport n° 7. La parole est à Philippe JABOVISTE.

RAPPORT N° 07 : DEMANDE DE LABELLISATION ET SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA FEDERATION FRANÇAISE DES VEHICULES D'ÉPOQUE (FFVE)

DCM-2025-005

M. JABOVISTE : Merci, Monsieur le Maire. Suite à une demande de l'association doloise Old Cars Club Jurassien (OCCJ), il est proposé au Conseil Municipal d'engager une démarche d'obtention du label « Ville d'accueil des véhicules d'époque ». En effet, la Ville remplit tous les critères pour l'obtention de ce label, notamment grâce à ses infrastructures touristiques, son patrimoine et un club local de véhicules anciens actif. La labellisation se fait à titre gracieux, la Fédération Française des Véhicules d'Époque fournissant deux panneaux d'entrée de ville.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- *d'approuver la demande de labellisation « Ville d'accueil des véhicules d'époque » ;*
- *d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention que vous trouverez en annexe avec la Fédération Française des Véhicules d'Époque ainsi que tout document y afférent.*

Je vous remercie.

M. le Maire : *Merci pour cette proposition de labellisation pour cette association doloise Old Cars Club Jurassien, association historique présente depuis fort longtemps dans Dole. Vous pouvez la retrouver d'ailleurs une fois par mois sur le cours Saint-Maurice pour des expositions de véhicules d'époque ou de sport.*

Y a-t-il des questions sur le sujet ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la demande de labellisation « Ville d'accueil des véhicules d'époque » et la signature de la convention avec la Fédération Française des Véhicules d'Époque (FFVE).

M. le Maire : *Nous passons au rapport n° 8. La parole est à Jean-Philippe LEFÈVRE.*

RAPPORT N° 08 : PRECISION RELATIVE A LA DENOMINATION DU MUSEE DES BEAUX-ARTS DE DOLE

DCM-2025-006

M. LEFÈVRE : *Merci, Monsieur le Maire. C'est une précision. Dans le cadre de la réouverture du musée en mai prochain, réouverture qui se fera après, je le rappelle, la mise en conformité électrique d'abord du bâtiment, puisque c'est d'abord cela, et d'amélioration de l'expérience de visite, donc suite à la rénovation dont je viens de vous parler, il est proposé de préciser la vocation réelle du Musée des Beaux-Arts, qui, au-delà des collections d'arts, mettra en valeur l'histoire de la Ville de Dole et permettra au mois de juillet la réouverture au public des collections archéologiques. Tout cela doit passer par une délibération, parce que cela fait une évolution du mot, du nom.*

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal de valider les précisions apportées à la modification de dénomination du Musée qui devient « Musée des Beaux-Arts de Dole, Arts, Histoire et Archéologie ».

Je précise que cela ne fait qu'apporter un mot à une réalité qui existe depuis longtemps, depuis bien des années, depuis au moins 30 ou 40 ans. Ce n'est plus un musée des beaux-arts, notamment avec la place de l'art contemporain qui occupe très largement ce musée, et l'archéologie, parce que l'archéologie est arrivée bien plus tard que la dénomination de « Musée des Beaux-Arts » qui date du 19^e siècle. C'est plus un complément et un élément pour rendre les collections plus lisibles.

M. le Maire : *Merci pour ces petites précisions comme c'est proposé dans le rapport qui permettra peut-être, comme l'a dit Jean-Philippe LEFÈVRE, de bien préciser à nos visiteurs, quelles expositions ils vont trouver. Cela permet justement de bien éclairer les visiteurs sur notre musée. Y a-t-il des questions ou des observations à cet effet ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve les précisions apportées à la modification de dénomination du Musée qui devient « Musée des Beaux-Arts de Dole, Arts, Histoire et Archéologie ».

M. le Maire : *Nous passons au rapport n° 9. La parole est encore à Jean-Philippe LEFÈVRE.*

RAPPORT N° 09 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR UNE EXPOSITION TEMPORAIRE AU MUSEE DES BEAUX-ARTS DE DOLE

DCM-2025-007

M. LEFÈVRE : *Merci. C'est une demande de subvention pour justement l'exposition temporaire du Musée des Beaux-Arts qui débutera en même temps que la réouverture du musée. Pour être d'ailleurs dans la tradition de ce musée qui s'est beaucoup engagé notamment dans l'art contemporain et dans la figuration narrative depuis les années 80, il s'agit une nouvelle fois d'une exposition sur la figuration*

narrative d'une collection privée, donc d'œuvres que nous ne connaissons pas, mais de peintres que nous connaissons bien à Dole. Je pense à FROMANGER, à MONORY, ces gens-là.

Le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 32 400 euros et serait financé :

- par la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) à hauteur de 9 720 euros ;*
- par le Conseil Régional à hauteur de 6 480 euros ;*
- par le Conseil Départemental à hauteur de 3 240 euros.*

Il vous est proposé :

- de valider le plan de financement prévisionnel ;*
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions aux taux les plus élevés.*

M. le Maire : *Merci pour ces demandes de subventions. Y a-t-il des questions ou des observations sur le sujet ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Le rapport est approuvé.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le plan de financement prévisionnel pour l'organisation d'une exposition temporaire au Musée des Beaux-Arts.

M. le Maire : *Nous passons au rapport n° 10 toujours dans le domaine culturel.*

RAPPORT N° 10 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR UNE RESTAURATION DE TABLEAU AU MUSEE DES BEAUX-ARTS DE DOLE

DCM-2025-008

M. CHAMPANHET : *Merci, Monsieur le Maire. Dans le cadre d'un projet d'exposition sur la peinture italienne, la Ville souhaite restaurer un tableau intitulé Le jugement de Midas, attribué à Andrea CAMASSEI. Le coût de cette opération est estimé à 22 920 euros hors taxes et serait financé par la DRAC à hauteur de 8 022 euros, soit 35 %.*

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- de valider le plan de financement prévisionnel pour la restauration d'un tableau d'Andrea CAMASSEI, au Musée des Beaux-Arts ;*
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la subvention correspondante au taux le plus élevé.*

M. le Maire : *Merci. Y a-t-il des questions sur le sujet ou des observations ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le plan de financement prévisionnel pour la restauration d'un tableau d'Andrea CAMASSEI au Musée des Beaux-Arts de Dole.

M. le Maire : *Nous passons au rapport n° 11. La parole est à Frédérique DRAY. Nous passons au domaine de la petite enfance.*

RAPPORT N° 11 : MODIFICATION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT (EAJE)

DCM-2025-009

Mme DRAY : *Merci, Monsieur le Maire. Un règlement intérieur commun a été voté en mars 2024. Ce document fixe les modalités d'organisation et précise l'admission des enfants, la vie à la crèche et le fonctionnement des structures.*

Aujourd'hui, des précisions doivent être apportées et portent sur :

- l'accueil de tous les enfants scolarisés jusqu'à 4 ans, qui pourront être accueillis dans les structures les mercredis et lors des vacances scolaires ;*
- la procédure de l'accueil en surnombre, sachant que nous pourrions augmenter la capacité d'accueil à 115 %, soit 45 places pour les crèches, celles-ci ayant 39 places ;*
- l'ajout des mentions obligatoires de la CAF, ce qui est très administratif.*

Ce nouveau règlement abroge et remplace le précédent.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal d'approuver les modifications apportées au règlement de fonctionnement des Établissements d'Accueil du Jeune Enfant de la Ville de Dole.

M. le Maire : Merci pour ce rapport avec ces adaptations et ajustements dans le règlement de fonctionnement de nos crèches au sens large. Y a-t-il des questions sur le sujet ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve les modifications apportées au règlement de fonctionnement des Établissements d'Accueil du Jeune Enfant de la Ville de Dole.

M. le Maire : Nous passons au rapport n° 12. La parole est encore à Frédérique DRAY.

RAPPORT N° 12 MAISON DE LA PARENTALITE – DEMANDE DE FINANCEMENT

DCM-2025-010

M. le Maire : Avant de lui céder la parole, je voudrais préciser qu'il s'agit d'un dossier important, qui va aboutir dans quelques semaines, qui concerne la création de cette Maison de la Parentalité. C'est un projet que nous avons défendu depuis maintenant plusieurs années afin qu'il soit créé à Dole. Il a nécessité beaucoup de temps de réflexion, d'adaptation sur le besoin de créer ce lieu. Je vais laisser Frédérique DRAY présenter les choses, les demandes de subvention et je redirai quelques mots sur cette question de parentalité.

Mme DRAY : Merci, Monsieur le Maire. Avant d'évoquer les demandes de financement, je souhaiterais retracer les différents événements dans une politique volontariste sur le champ de la petite enfance et de la parentalité. Depuis 10 ans, nous avons engagé une politique que je qualifierais de dynamique. Pour rappel, Dole a été labellisée la première « Ville de la bienveillance éducative » en 2017, suivie par les villes d'Arras et de Roubaix. De par la formation de nos professionnels de crèche en neurosciences permettant de développer les habilités sociales chez les tout-petits. Le train « Petite enfance et parentalité », suite à ce label, a fait une halte d'une journée à Dole après Strasbourg et avant Lyon. Nombreux ont été les professionnels et les familles à découvrir, au fur et à mesure des wagons, le chemin de l'enfant afin de le comprendre et de mieux l'accompagner. Deux Salons de la Petite Enfance ont été organisés par la Ville de Dole et mettaient en lumière les compétences des professionnels de la petite enfance. L'un comme l'autre ont rencontré un vif succès avec jusqu'à 4 000 visiteurs sur une journée. Le premier Festival de la Parentalité en 2023, toujours couronné de succès, a connu une forte participation des familles. Depuis quelques mois, nous travaillons à un deuxième festival qui va se dérouler cette année au mois d'avril.

C'est tout naturellement et dans une continuité que ce projet de la Maison de la Parentalité a émergé, confronté dès le début de nos actions et de nos événements et au cours de ceux-ci aux attentes, questions, difficultés des futurs parents et des parents. Ce projet s'est construit en collaboration avec l'ensemble des associations, des professionnels et des partenaires institutionnels animant des actions sur le champ de la parentalité. Cette Maison de la Parentalité s'inscrit dans cette dynamique et se veut être un lieu de ressource, d'écoute, d'échange, mais aussi de conseil et d'orientation pour les futurs parents et les parents d'enfants de 0 à 18 ans. Elle se veut être un espace chaleureux, non stigmatisant et non culpabilisant. Elle sera adossée à la crèche Le Petit Prince qui déménagera cet été dans une autre partie de l'ancienne école maternelle du Poiset. Deux dispositifs intégreront cette structure : le relais petite enfance et le LAEP (Lieu Accueil Enfants Parents) actuellement situé avenue Rockefeller. Structurellement, cette Maison sera composée d'un hall avec banques d'accueil, d'une salle d'activités partagée avec le Relais Petite Enfance, la crèche et le LAEP, d'une salle d'activités où pourront se dérouler des conférences, cafés des parents, groupes de parole, de quatre bureaux (un pour la Direction de la Coordination de la Maison de la Parentalité, un pour la responsable du Relais Petite Enfance et deux bureaux partagés).

Aujourd'hui, la société évolue et les situations changent. Les familles peuvent être en situation monoparentale ou encore traverser des parcours de vie en étant seules face à des responsabilités et des difficultés nécessitant un accompagnement spécifique, que ce soit dans le domaine scolaire (harcèlement, décrochage), éducatif, de la santé, du handicap ou encore des loisirs, sans oublier tout ce qui concerne les addictions chez l'adolescent. Conseiller, orienter, créer du lien, rompre l'isolement en orientant les parents vers les bons interlocuteurs, les partenaires du réseau Parentalité sur le bassin Dolois, tel est un des objectifs de ce dispositif, car il s'agit aussi d'offrir un espace de rencontres, de conférences et d'activités encadrées par des professionnels. C'est dans cette continuité que la municipalité a souhaité créer une nouvelle structure nommée « Maison de la Parentalité », dédiée aux parents, qui ouvrira ses portes le 21 avril prochain à l'emplacement de l'ancienne école maternelle du Poiset.

Pour offrir une amplitude d'ouverture adaptée au quotidien des familles, la Maison de la Parentalité sera ouverte 47 semaines par an et 6 jours sur 7 du lundi au samedi de 9 heures à midi et de 13 heures 45 à 17 heures 45, et le samedi matin de 9 heures à midi, avec un budget prévisionnel annuel de

fonctionnement estimé à 124 000 euros. Le fonctionnement de la structure pourrait être assuré par la CAF (Caisses d'Allocations Familiales) du Jura à hauteur de 50 %, par le Conseil Départemental du Jura à hauteur de 30 %, par la Ville de Dole à hauteur de 20 %.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- de valider le plan de financement prévisionnel annuel pour le fonctionnement de la Maison de la Parentalité ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter tous les financeurs potentiels au taux les plus élevés.

M. le Maire : Merci. Sur le coût de fonctionnement annuel, la Caisse d'Allocations Familiales nous a octroyé 50 % du fonctionnement, ce qui est important. Je voudrais vraiment remercier la CAF du Jura qui est un partenaire important ces dernières années. Si l'on prenait l'ensemble du volume financier qu'elle nous a octroyé, il serait significatif sur la Ville ces dernières années. C'est aussi parce que nous avons engagé depuis, comme cela a été rappelé, une politique extrêmement forte sur le domaine de la Petite Enfance et de l'Enfance sur notre territoire, que ce soit d'ailleurs à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole ou à la Ville selon les compétences. Nous avons beaucoup de crédits de la Caisse d'Allocations Familiales, parce qu'il y a des projets importants menés à destination de ce public qui nous semble évidemment un public à soutenir fortement, puisque ce sont les futures générations de notre ville, notamment dans le cadre du projet « Nouvelles Génération » que nous avons conduit, c'est-à-dire la rénovation de nos écoles, avec un accent cette fois-ci à la fois sur la petite enfance, parce que le public qui sera accueilli dans cette Maison sera d'abord les parents, ce qu'il faut bien préciser et ce qui me semble être extrêmement important, les parents qui le souhaitent, qui ont des enfants en bas âge, mais aussi les parents qui ont des besoins de conseil par rapport à leurs enfants adolescents.

Je répète que ces deux axes importants de soutien à la parentalité sur la petite enfance, mais aussi pour les parents qui ont des adolescents, ont structuré notre projet pour ce lieu. Pourquoi ? Parce que nous voulons essayer au maximum de pouvoir aider, informer, orienter vers les partenaires les plus importants et il y en aura plus d'une quinzaine sur cette Maison de la Parentalité, les partenaires autour de cette question de la parentalité. Il y aura bien sûr aussi du personnel de la Ville de Dole et des professionnels qui seront là soit en permanence, soit vers qui les parents pourront être orientés en fonction des besoins. Cela peut toucher toutes les catégories de parents. Le but est de pouvoir proposer un lieu dédié à cette question de parentalité dont nous savons la difficulté, pour un certain nombre de parents, de pouvoir gérer ce rôle de parent qui n'est pas toujours simple, qui plus est avec l'évolution de la société, l'évolution aussi du fonctionnement de la vie quotidienne.

Nous savons aussi que nous avons besoin de ces partenaires qui gravitent autour de la petite enfance, autour de l'adolescence. C'est pour cette raison que vous avez aussi, dans les subventions que nous venons de voter, une subvention à la Maison des Adolescents qui s'adresse d'abord aux adolescents, mais aussi aux parents d'adolescents qui sont en difficulté. Je l'ai déjà dit dans un certain nombre de réunions publiques. Je constate de plus en plus de situations, de relations extrêmement conflictuelles entre adolescents et parents qui conduisent à des interventions de police au sein des ménages. C'est un cas particulier, heureusement très minoritaire, mais il est en augmentation ces dernières années sous l'effet de nombreuses problématiques, dont notamment la drogue. C'est aussi un des axes de travail et d'aide que nous pouvons apporter sur ce lieu. Cela peut être aussi à destination des parents qui ont besoin de conseils dans les tout premiers mois lorsqu'ils deviennent parents. Bref, la palette est assez large, mais l'élément central, c'est d'abord l'accueil des parents au sein de ce lieu, et il est important de le rappeler. D'où le nom de Maison de la Parentalité.

Frédérique DRAY a bien rappelé les différents axes de travail, l'évolution de notre réflexion au cours de ces dernières années. Un travail important a été réalisé non seulement au niveau de nos structures de petite enfance, mais aussi dans nos écoles, dans les structures péri et extrascolaires vis-à-vis de nos personnels, que ce soit de la Ville ou de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, notamment de formation ces dernières années. Je rappelle aussi que nous avons la responsabilité — c'est un mot important — de la formation de ces agents, parce que nous accueillons des enfants dans nos structures de petite enfance et ensuite dans nos écoles avec les personnels aux côtés du personnel de l'Éducation nationale ou dans les structures de péri et d'extrascolaire. Ces enfants nous sont confiés et nous avons la responsabilité que nos personnels soient le mieux formés possible. Un gros travail a donc été conduit ces dernières années par Nathalie JEANNET, par Frédérique DRAY avec le service Enfance Jeunesse pour justement accompagner les évolutions et pour voir comment nous pouvons nous investir, et pas seulement juste ouvrir des lieux physiques et matériels au sens bâtiminaire, mais aller un peu plus loin.

Voilà pour cette Maison de la Parentalité et la demande de financement qui va avec pour le fonctionnement. Nous nous dirigeons vers une ouverture le 21 avril 2025 sur le site du Poiset. L'école maternelle du Poiset a été restructurée après la fusion avec l'école qui s'appelle désormais Simone Veil sur le site de la Bedugue. Nous accueillerons sur ce site à la fois la Maison de la Parentalité au mois d'avril, la future crèche Le Petit Prince à côté de la salle des fêtes, vieillissante et à étages, qui sera transférée à la rentrée aussi sur le site de l'ancienne école du Poiset. Vous avez aussi sur ce site du

Poiset la médecine scolaire qui est présente, ce qui permettra aussi de conserver un lieu municipal sur la maternelle du Poiset.

Y a-t-il des questions ou des observations sur ce projet ? Monsieur GOMET.

M. GOMET : *J'ai une question très rapide. Confirmez-vous que l'ouverture se fera bien le Lundi de Pâques, le 21 avril ?*

M. le Maire : *Oui, tout à fait. Frédérique DRAY.*

Mme DRAY : *Oui. C'est simplement parce que ce sera le jour du lancement du Festival de la Parentalité qui débutera le Lundi de Pâques dans ces locaux.*

M. le Maire : *Madame HERRMANN.*

Mme HERRMANN : *Pouvez-vous préciser quels types de personnels interviendront auprès des parents, quels genres de dispositifs seront proposés aux parents ? J'ai noté qu'il y avait un recrutement ouvert par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole pour un référent « famille parentalité » au Centre Social Olympe de Gougues. Comment cela s'articulera-t-il entre les structures déjà existantes ?*

M. le Maire : *Je vais laisser Frédérique DRAY répondre à tout cela, mais je précise simplement un point. Le recrutement vient de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Vous savez que la Communauté d'Agglomération du Grand Dole gère maintenant l'ensemble du personnel. C'est pour cela que les recrutements sont dits « Communauté d'Agglomération du Grand Dole ». La commune, dans ses compétences, refacture à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole le coût des postes. L'annonce vient de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, mais ces postes restent bien municipaux quand il s'agit, par exemple, ici, du Centre Social Olympe de Gougues qui reste 100 % municipal. Frédérique DRAY va apporter des précisions sur les professionnels et sur ce référent « famille ».*

Mme DRAY : *Concernant votre dernière question sur la référente « famille », c'est simplement une agente qui quitte le Centre Social, qui est travailleuse sociale. Nous recherchons une personne pour la remplacer. Cela n'a absolument rien à voir avec la Maison de la Parentalité, c'est complètement indépendant. Ce sont des actions autour de la parentalité qui se font au niveau du Centre Social Olympe de Gougues au niveau des familles.*

Concernant les personnels qui vont intervenir dans la Maison de la Parentalité, nous aurons nos cinq éducatrices jeunes enfants actuellement en poste dans nos quatre établissements, plus la crèche familiale. Elles gèreront un temps de parents le samedi matin, un temps d'écoute et d'accompagnement. Elles auront des thèmes propres à elles qu'elles organiseront. Elles animeront à tour de rôle cette matinée. Nous aurons la responsable actuelle du RPE (Relais Petite Enfance), Madame Annie COLLIN, qui prendra le poste à la Direction Coordination de cette Maison de la Parentalité. Nous aurons un agent d'accueil pour accueillir les parents et une responsable RPE qui est actuellement en recrutement.

Mme HERRMANN : *Lorsque l'on évoque les difficultés que peuvent rencontrer les parents dans la société actuelle, quand je vois « accompagner, approfondir les différentes étapes des jeunes enfants, enfants, adolescents », je m'attendais à des professionnels de type psychologues, des gens dont c'est la profession de conseiller les parents dans l'éducation, dans les problèmes éducatifs ou autres de leurs enfants.*

M. le Maire : *Madame HERRMANN, vous avez tout à fait raison et c'est pour cela que c'est prévu. Madame DRAY va vous expliquer comment.*

Mme DRAY : *Le conseil ne se fera pas dans la Maison de la Parentalité. Si ce sont des choses individuelles, les gens seront orientés vers des professionnels. On ne peut pas donner un espace à certains professionnels dans la Maison de la Parentalité. En revanche, nous pourrions orienter les parents vers ces professionnels. Il faudra donc vraiment une personne qui soit bien à l'écoute des attentes et des demandes. Des actions seront proposées au sein de la Maison de la Parentalité par des associations qui œuvrent dans le champ de la parentalité. Elles sont nombreuses à Dole et 15 se sont engagées à faire des actions. Ce sont aussi bien des cafés des parents que des accompagnements de parents d'adolescents par la Maison des Adolescents. Cela peut être aussi de la sophrologie avec son enfant, du portage de bébé, l'alimentation. Il y a aussi tout ce qui tourne autour de la bienveillance autour de l'enfant, de l'éducation de l'enfant. Ce seront plutôt des associations qui viendront faire des manifestations, des conférences ou autres. Ce sera ponctuel. Les gens pourront s'inscrire via le site de la mairie grâce à un logiciel dédié à la Maison de la Parentalité sur les conférences, les ateliers, les cafés des parents, les rencontres. Il n'y aura pas de professionnel dans la Maison de la Parentalité.*

M. le Maire : C'est surtout un lieu d'orientation, parce que c'est très large. Entre les 0 et 18 ans, bien évidemment, le champ est assez large. Les trois personnes, qui ont les diplômes nécessaires évidemment — ce ne sont pas des agents administratifs — et qui ont des compétences dans le domaine de l'enfance seront là pour accueillir, établir les premiers diagnostics des difficultés qui peuvent être rencontrées et orienter les personnes vers des professionnels. C'est dans cette logique. Si nous commençons à embaucher toutes les personnes nécessaires dans tous les champs possibles, cela entraînerait des coûts extrêmement importants. Le but est plutôt d'orienter les personnes au bon endroit, tout en sachant que parfois, grâce au tissu des 15 partenaires, notamment associatifs parfois, elles trouveront immédiatement les conseils et les besoins nécessaires qu'elles recherchent.

Y a-t-il d'autres questions ou observations ? Monsieur BOUTELOUP.

M. BOUTELOUP : Bonjour, chers collègues. Bonjour, Monsieur le Maire. Je vais me permettre de rebondir sur la proposition de Madame HERRMANN concernant justement le recrutement de professionnels. Comme vous l'indiquez, effectivement, le recrutement de nombreux professionnels aurait un coût très important pour la Ville, et je vous rejoins sur ce point. Pour autant, faire appel à un psychologue 15 à 20 heures par semaine pourrait peut-être s'envisager et ce ne serait pas forcément un coût faramineux pour la Ville si, bien sûr, on arrive à trouver ce professionnel.

Mme DRAY : Je me permets, parce que la Maison de la Parentalité n'est pas un lieu de soin. Il y a des endroits dédiés, des CMPP (Centres Médico-Psycho-Pédagogiques) à Dole. Il y a tout ce qu'il faut, des psychologues qui ont des cabinets privés. Ce ne sera pas un lieu de soin, mais un lieu d'information et d'orientation.

M. le Maire : C'est important de repréciser ce que vient de dire Frédérique DRAY. J'ajoute aussi deux choses. Nous allons débiter, et comme tout ce que nous débutons, nous ajustons en fonction du public qui sera présent, des demandes, et s'il faut modifier des choses, il n'y a pas de problème pour le faire. Si nous voyons qu'il vient à y avoir des besoins importants dans un domaine, soit que nous n'avions pas prévus ou qui apparaissent comme étant manquants, nous ajusterons au fur et à mesure des choses. Mais c'est important de rappeler effectivement que ce n'est pas un lieu de soin. C'est vrai que le problème, c'est qu'embaucher quelqu'un sans savoir, au lancement, si c'est vraiment ce que les personnes attendent, c'est assez compliqué.

Y a-t-il d'autres observations ou questions ? Madame JARROT-MERMET.

Mme JARROT-MERMET : Je vous remercie. Pourrons-nous avoir connaissance prochainement de la liste des 15 associations partenaires ?

Mme DRAY : Oui, nous pourrons vous la transmettre. Il n'y a pas de souci. Nous sommes même au-delà de 15 partenaires qui souhaitent travailler avec nous.

M. le Maire : Voilà. En tout cas, il y a eu plusieurs Comités de Pilotage avec de nombreuses associations. Il y a eu plutôt une bonne synergie qui s'est mise en place. Un autre point que je voulais dire, j'ai été particulièrement attentif au fait, et nous veillerons encore à le faire, qu'il n'y ait pas de doublon, c'est-à-dire qu'il n'y ait pas, dans cette structure, des propositions de services et autres qui génèrent des coûts et qui existent déjà sur la Ville. Nous voyons bien, lorsque nous prenons la palette associative notamment, qu'il y a parfois de nombreux doublons, c'est-à-dire des associations qui font la même chose qu'une autre association, laquelle est subventionnée par tout le monde, collectivités et État. Là, c'est la même logique. Il ne faut pas que nous allions proposer des choses qui fassent doublon.

Je parlais tout à l'heure de la Maison des Adolescents. L'accueil des adolescents doit rester la Maison des Adolescents. Si les parents n'arrivent plus à gérer leur adolescent, cela peut être à la Maison de la Parentalité et nous allons travailler avec la Maison des Adolescents. Il est important de respecter chacune des portes d'entrée, si je puis dire, des structures, parce que sinon, cela devient vite d'une grande diversité de propositions, et le but n'est pas que cela soit un centre social. Je le dis aussi. Nous sommes donc attentifs à ce genre de chose, parce que cela peut vite pulluler dans tous les sens. Restons bien sur les parents.

Y a-t-il d'autres questions ou observations ? Je n'en vois pas. Je vais soumettre au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie. Le projet est adopté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le plan de financement prévisionnel annuel pour le fonctionnement de la Maison de la Parentalité.

M. le Maire : Nous passons au rapport n° 13. La parole est à Madame JEANNET.

RAPPORT N° 13 PARTICIPATION DE LA VILLE AUX CLASSES DE DECOUVERTE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2024-2025

DCM-2025-011

Mme JEANNET : *Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous. Ce rapport parle de la participation de la Ville aux classes de découverte pour l'année 2024-2025, comme nous avons l'habitude de le passer tous les ans. Cela porte sur le financement des classes de découverte, puisque les enfants dolois peuvent bénéficier d'une aide de la Ville à hauteur de 11 euros par jour et par enfant pour toutes les classes de mer, de neige, classes nature que les écoles peuvent organiser. Ces 11 euros par jour sont donnés aux enfants à hauteur d'un séjour pour deux classes par année scolaire et par établissement, sauf pour les écoles Wilson et Simone Veil pour qui c'est un séjour pour trois classes par année scolaire, les écoles étant beaucoup plus importantes. Nous octroyons aussi 700 euros maximum par voyage pour les classes de mer, puisqu'elles entraînent des frais supplémentaires en termes de coûts de transport.*

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de ces participations aux organismes prestataires en faveur des enfants dolois.

M. le Maire : *Merci. Y a-t-il des questions sur ce sujet ? Monsieur BOUTELOUP.*

M. BOUTELOUP : *Serait-il possible de rappeler la liste des écoles qui vont en profiter ?*

M. le Maire : *Je ne suis pas sûr qu'on ait cette liste. Madame JEANNET.*

Mme JEANNET : *Pour cette année scolaire, quatre écoles ont fait des demandes, les écoles de Goux, Louis Pasteur, George Sand et Simone Veil.*

M. le Maire : *Y a-t-il d'autres questions ? Je vous remercie. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Le rapport est approuvé.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le versement de participation de la Ville aux classes de découverte aux organismes prestataires en faveur des enfants dolois pour l'année scolaire 2024-2025.

M. le Maire : *Nous passons au rapport n° 14. La parole est Monsieur REBILLARD.*

RAPPORT N° 14 BILAN FONCIER 2024

DCM-2025-012

M. REBILLARD : *Merci, Monsieur le Maire. Le Conseil Municipal est tenu de délibérer chaque année sur le bilan des transactions immobilières de l'année précédente. En 2024, le Conseil Municipal s'est prononcé sur 23 dossiers fonciers, dont :*

- 5 acquisitions ;
- 8 cessions ;
- 1 échange ;
- 3 désaffectations et déclassements ;
- 1 classement de voirie ;
- 5 délibérations complémentaires.

Les acquisitions concernent des parcelles devant être incorporées au domaine public pour régulariser l'usage public, des parcelles permettant de gommer des discordances, de constituer une réserve foncière, de maîtriser des terrains non bâtis et d'acquérir un bâtiment en entrée de ville. Les cessions concernent des terrains à bâtir, des tènements pour étendre des propriétés privées, des gommages de discordances, le développement d'un espace funéraire, la vente d'un appartement et d'une maison d'habitation. Enfin, un échange a été réalisé pour gommer une discordance et 3 délibérations sont intervenues pour désaffecter et déclasser du domaine public des terrains et bâtiment. Un classement de voirie dans le domaine public communal et cinq délibérations complémentaires proviennent de dossiers déjà délibérés auparavant. À ce jour, 3 dossiers d'acquisition et 3 dossiers de vente ont été régularisés par acte authentique.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal de prendre acte du bilan foncier 2024.

M. le Maire : *Effectivement, c'est un rapport annuel de tout ce que nous avons acquis, cédé ou échangé au cours de l'année 2024 pour ce bilan foncier. Y a-t-il des questions ou des observations sur le sujet ? Je n'en vois pas. C'est une prise d'acte. Je vous remercie.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, prend acte du bilan foncier 2024.

M. le Maire : Nous passons au rapport n° 15. La parole est à Monsieur MBITEL.

RAPPORT N° 15 DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC DU GYMNASSE BAMBUCK - RUE DU GENERAL BETHOUART

DCM-2025-013

M. MBITEL : Je vous remercie, Monsieur le Maire. L'ancien gymnase Bambuck utilisé comme base de vie durant le chantier du multiplexe sera entièrement libéré de toute occupation à la fin des travaux de celui-ci. Ce bâtiment, attenant au multiplexe, pourrait être transformé en espace d'activités culturelles complémentaires au futur cinéma. Pour ce faire, il convient pour la Collectivité de procéder à la désaffectation et au déclassement du domaine public de celui-ci ainsi que de son terrain d'assiette afin de disposer librement de ce bien et d'envisager sa vente.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la désaffectation du gymnase Bambuck cadastré section BW 293 ainsi qu'une partie des parcelles BW 194 et 205 pour une superficie totale de 2 900 mètres carrés ;
- de prononcer le déclassement du domaine public de l'unité foncière précitée ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir.

M. le Maire : Merci pour ce rapport. Au-delà de cette procédure administrative sur ce site, il est important de pouvoir préciser que le rapport de ce soir fera état d'un rapport n° 2 au prochain Conseil Municipal. Il nous était d'abord nécessaire d'entamer sa désaffectation et son déclassement du domaine public avant une proposition de vente du site qui aura lieu en juin prochain. Il est important, évidemment, de pouvoir dès lors et dès ce soir préciser dans quel but. Comme cela avait été envisagé, je vous confirme ce soir, par cette première délibération avant la suivante, qu'il s'agira de la transformation du site à côté du multiplexe et de son agrandissement vers une partie du parking que l'on voit à l'écran, de l'ancien gymnase Bambuck pour l'usage de ce bâtiment en lieu de loisirs, de jeux, en l'occurrence d'abord de bowling. C'est donc conforme à ce que nous avons annoncé il y a quelques années.

Demain aura lieu l'ouverture du multiplexe Majestic Rive gauche après un an jour pour jour de la pose de la première pierre. Bien évidemment, c'est un événement important que la construction de ce multiplexe. Il permettra non seulement à la population du Nord Jura, mais aussi bien évidemment aux Doloises et aux Dolois, d'utiliser cet équipement moderne et, je l'espère aussi bien sûr, d'éviter la fuite vers Dijon et Besançon, qui était très importante, par rapport à la question cinématographique tout en incluant, vous le savez, le cinéma d'art et d'essai avec la Maison de la Jeunesse et de la Culture en son sein. À ce titre, je voudrais remercier, bien sûr, dès ce soir, Jean-Claude TUPIN, parce que cela a été une aventure importante qui aboutit demain. La Commission de Sécurité est passée ce lundi et a donné un avis favorable pour l'ouverture.

Nous sommes là sur un projet de long terme, qui a mis beaucoup de temps à aboutir, et qui est là pour des décennies. Je pense que nous pouvons tous à la fois saluer le travail qui a été effectué par ce partenaire investisseur, parce qu'il investit sur la ville plus de 10 millions d'euros, et quand je dis « plus de 10 millions », ce sont plutôt 15 à 16 millions d'euros que 10 pour le multiplexe. Bien évidemment, c'est une belle réussite, y compris architecturale, parce que je trouve qu'avec son architecte, l'architecte des bâtiments de France, c'est une belle réussite de modernité qui se marie bien avec le secteur dans la transformation de la Rive gauche qui verra ensuite un peu plus loin, le parc public se réaliser. À côté de ce multiplexe, verra le jour le bowling, mais pas uniquement. Il y aura aussi mur d'escalade, trampoline parc, laser game, billard, bar, soit tout un ensemble, comme cela se fait très souvent aux côtés des multiplexes cinéma. Cela permettra de poursuivre dans la logique de transformation de cette rive gauche en lieu de loisirs, ce qui est une des thématiques fortes qui se dégage, et le tout aux portes du centre-ville, toujours dans cette logique que nous puissions garder un lien entre centre-ville et espace d'activités, parce que la tentation, je le répète, pouvait être très forte, comme cela se fait parfois ailleurs, d'aller mettre l'ensemble de ces activités dans les zones commerciales où vous allez passer toute la journée à faire les courses et le bowling ou le cinéma.

Rappelez-vous, nous avons fait ce choix de la proximité du centre-ville. Nous aurons une offre complète sur ce site, portée aussi par Jean-Claude TUPIN. C'est important de le rappeler. Nous nous sommes mis d'accord à la fois sur la vente de cet espace, sur le rachat du cinéma des Tanneurs existant. Tout cela sera proposé au prochain Conseil Municipal. Nous ne connaissons pas encore la destination ni ce que nous ferons du cinéma des Tanneurs. Pour être très transparent avec tout le monde, il existe plusieurs possibilités : faire soit du parking, soit du parking à étages si cela nous est permis et s'il y a un modèle

économique sur ce point, soit des appartements et des logements avec des partenaires. Bref, nous y réfléchirons au cours de l'année 2025.

Pour la construction, l'agrandissement et la transformation du lieu existant sur l'écran, qui est le futur bowling, l'idée est de travailler cette année avec Jean-Claude TUPIN à l'ensemble des dossiers administratifs, permis et autres. Nous avons travaillé en fonction bien évidemment du PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal), puis du PLU (Plan Local d'Urbanisme), sur les travaux à faire et nous pouvons espérer les premiers travaux au cours de l'année 2026 sur ce site. Voilà ce que je voulais vous dire.

Enfin, en dernier point, sur la question du stationnement et des parkings qui se pose légitimement, il faut que chacun se rappelle que le multiplexe actuel des Tanneurs ne dispose d'aucun parking à ses portes, que nous avons des offres de parking autour du site actuel à condition que l'on accepte de marcher quelques minutes, et de rappeler la mutualisation souhaitée des parkings et des stationnements, éviter que l'on fasse « un équipement = un parking » avec à chaque fois très souvent l'imperméabilisation des sols qui va avec. De ce point de vue, nous avons aussi travaillé sur la question. J'espère, au mois de juin, pouvoir apporter ici, au sein de l'instance municipale, une proposition d'acquisition de parcelles à proximité du site pour la création de stationnements complémentaires à ce qui est prévu et qui se fera aux abords du bowling, à l'issue des travaux du bowling, parce qu'il y a encore des stationnements prévus dans la pointe, qui reprennent une partie de l'ancienne avenue Béthouart. Il reste des choses à faire par la Ville à l'issue des travaux du bowling pour boucler et terminer l'ensemble des stationnements et des abords. Tout ne sera pas fait demain ni au cours de l'année sur le site et son environnement.

Je voudrais dire un grand merci à l'ensemble des entreprises qui ont travaillé ces jours derniers dans la rapidité, un grand merci à nos services municipaux aussi, parce qu'il y avait beaucoup de travail pour que nous puissions le faire. Nous avons travaillé vraiment de concert avec Jean-Claude TUPIN. Les choses ont bien fonctionné et nous aurons cette première phase, et non des moindres, qui aboutira demain. Voilà pour ce rapport, cette désaffectation et ce déclassement du domaine public du gymnase Bambuck avant la suite au prochain Conseil Municipal.

Y a-t-il des questions ou des observations à ce titre ? Monsieur BOUTELOUP.

M. BOUTELOUP : Je voudrais intervenir pour revenir sur l'histoire du bâtiment qui est riche et assez mouvementée dans un laps de temps très court. Il a connu plusieurs changements de destination et de propriétaire dans un laps de temps très rapproché. Jusqu'en 2014, c'était un magasin (Lidl). Ensuite, la friche a été rachetée par la Ville au prix de 500 000 euros. Il a servi ensuite de gymnase. À cette occasion, il a été baptisé « Roger Bambuck » pour accueillir des associations sportives. Dans une délibération du 21 septembre 2021, il était prévu de le vendre 650 000 euros à l'investisseur. Ce montant est-il toujours d'actualité ? Qu'en est-il du nom de Roger Bambuck ? Prévoyez-vous de donner son nom à un autre équipement public ?

M. le Maire : J'avais proposé que le nom de Roger Bambuck soit proposé pour une salle au sein du complexe Pierre Talagrand. Il appartiendra à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, si elle l'accepte, de retenir cette proposition, puisqu'il y a diverses salles sur le sujet. Il est important quand, à un moment ou à un autre, la Ville a fait le choix de baptiser un lieu, qu'en cas de modifications, nous gardions quelque part dans la ville la dénomination d'un lieu précédemment dénommé sur un site ou un autre de la ville. Vous m'avez déjà interrogé, j'avais déjà fait cette réponse. Il faut maintenant que nous passions à la concrétisation et nous verrons avec le président FICHÈRE si cette proposition est retenue. Si elle ne l'est pas, il y aura un autre site sur la ville lié à un équipement sportif, puisque c'est en toute bonne logique. Voilà pour ce point.

Concernant le gymnase Bambuck et son prix, cela fait partie des discussions que nous avons avec Jean-Claude TUPIN et qui seront apportées sur la table au mois de juin prochain si tout est clair dès lors.

Y a-t-il d'autres questions ou observations ? Monsieur BOUTELOUP.

M. BOUTELOUP : Je me réjouis de ce choix de conserver le nom et de le donner à un autre équipement de la ville ou de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, dans une ville qui accueille tant d'associations sportives. Cela me semblait important que sur ce choix, cette décision fasse consensus.

M. le Maire : Je vous remercie, même si vous comprenez que l'objet ici de notre délibération va au-delà de la dénomination du site existant.

Y a-t-il d'autres questions ou observations ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la désaffectation du gymnase Bambuck cadastré section BW 293 ainsi qu'une partie des parcelles BW 194 et 205 pour une superficie totale de 2 900 mètres carrés et prononce le déclassement du domaine public de l'unité foncière précitée.

M. le Maire : Nous passons au rapport n° 16. La parole est à Blandine CRETIN-MAITENAZ.

RAPPORT N° 16 CESSION D'UN BATIMENT - AVENUE ARISTIDE BRIAND

DCM-2025-014

Mme CRETIN-MAITENAZ : Merci, Monsieur le Maire. Par délibération du 23 septembre 2024, le Conseil Municipal a autorisé la désaffectation et le déclassement du domaine public du bâtiment situé 9 avenue Aristide Briand ainsi que son terrain d'assiette. À la suite de sa mise en vente par la Collectivité, le projet de la SARL (Société à responsabilité limitée) Mérimée a été retenu pour la réhabilitation de ce bien en 23 logements, notamment des T1 afin de répondre à une forte demande des étudiants et jeunes actifs.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la cession du bâtiment sis 9 avenue Aristide Briand, cadastré section BL 386, à la SARL Mérimée, dont le siège social se situe 104 rue Julien Feuvrier à Dole, moyennant le prix de 550 000 euros ;
- de préciser que la cession est consentie sans condition suspensive d'obtention de prêt et avec maintien du système de chauffage central existant ;
- d'autorisation Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il des questions sur ce sujet ? Monsieur BOUTELOUP.

M. BOUTELOUP : Effectivement, transformer un bâtiment ancien et l'utiliser par la collectivité en logements pour étudiants et jeunes actifs, c'est un projet immobilier qui répond aux attentes de cette population en demande de logement. Si cette démarche aboutit, nous pourrions nous réjouir que les besoins du public ciblé présenté dans ce rapport soient satisfaits. Pour autant, comment être sûr que ces logements seront bien loués au public présenté dans la notice ? L'entreprise va-t-elle elle-même s'occuper de la location des logements rénovés, ou ces logements seront-ils revendus par lot ?

M. le Maire : L'investisseur qui achète va entamer la rénovation du bâtiment en créant ces 23 logements selon la typologie précisée dans la délibération. Ensuite, il revendra les appartements individuellement une fois rénovés. C'est ainsi que cela se passe. La cible est probablement celle des jeunes étudiants et actifs, mais elle n'est pas forcément celle-ci. Le but n'est pas que de créer du logement pour les étudiants et les jeunes actifs, même si c'est notre préoccupation. De nombreux projets ces temps derniers, et il y en aura encore d'autres, vont dans ce sens, parce que nous savons que la demande est importante. Il est évident que les investisseurs qui rénovent ce bâtiment et qui vont créer des lots savent très bien que s'ils font cette typologie, c'est parce qu'elle est attendue et nous savons que la demande est forte, et que dès lors, nous savons qu'elle profitera déjà à cette demande précise.

D'ailleurs, cette mutation est de plus en plus importante. Elle n'est pas illogique. Pourquoi ? Parce que le nombre de personnes par ménage sur la ville de Dole, comme sur la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et comme partout en France, va en diminuant, c'est-à-dire qu'il y a de plus en plus à la fois des ménages composés de peu d'enfants, des personnes seules et pour Dole, des étudiants plus nombreux compte tenu des efforts que nous avons entrepris pour augmenter le nombre de jeunes étudiants sur la ville. Néanmoins, je crois que de ce que nous constatons de ce qui a déjà été fait sur le centre-ville, de ces typologies, c'est qu'elles profitent d'abord aux étudiants et aux jeunes actifs dans une très grande majorité. Après, si des personnes seules plus âgées veulent ce genre d'appartement, cela leur sera ouvert aussi. Mais pour la plupart, de ce que l'on constate dans les agences immobilières et autres, c'est que les personnes seules, qu'elles soient quinquagénaires, plus ou seniors, prennent très peu de T1 et de studios. Ce sont essentiellement des étudiants ou des jeunes actifs, ce qui est normal et logique. Il y aura quelques T2 et T3 qui pourront profiter à d'autres personnes que des étudiants et des jeunes actifs.

Maryline MIRAT.

Mme MIRAT : Merci, Monsieur le Maire. Je voulais juste apporter une précision concernant la population étudiante. En effet, elle a évidemment besoin de logements. Néanmoins, je précise également que l'alternance, donc l'apprentissage est en plein essor, y compris sur la ville de Dole. Ces jeunes n'ont plus un statut d'étudiant, mais un statut de salarié. Ils sont donc considérés comme des jeunes actifs alors qu'ils sont en études. C'est important aussi que cette population puisse bénéficier de logements qui leur sont destinés.

M. le Maire : Il est important de préciser aussi que le dynamisme de rénovation dans le centre-ville continue, il est extrêmement important et nous sommes quasiment aux 10 ans de l'opération Cœur de Ville 2015-2025. Sur ces 10 ans, ont été rénovées — je pèse mes mots — des centaines de logements dans le centre-ville. Nous allons encore en livrer à peu près 200 au cours de l'année 2025 au collège de Grammaire, aux Cordeliers, avec l'opération rue de la Monnaie également qui concerne 50 logements pour étudiants. Il y aura derrière l'hôtel de ville, ici, un bâtiment privé qui a trouvé acquéreur et où il y aura des transformations de logements aussi, ce qui s'est fait Grande Rue avec Néolia, ce que fait Grand Dole Habitat que ce soit au Val d'Amour, à l'école des Beaux-Arts ou pas bien loin du centre-ville rue Rockefeller. Il y a donc tout de même un dynamisme important dans la rénovation de logements de centre-ville. Pourquoi ? Parce qu'il y a des dispositifs de défiscalisation, que ce soit Malraux, Monuments historiques. Il y a aussi parfois encore du Denormandie.

Ces dispositifs soutiennent la rénovation de logements, et c'est bien. Pourquoi ? Parce que, et c'est la chance d'avoir aussi un centre historique avec ces mesures de défiscalisation, si on les retire, il ne se fait plus grand-chose au-delà du centre-ville, quasiment plus rien dans le neuf, ce qui est un vrai problème. Tous les opérateurs que je vois, c'est à chaque fois plutôt pour du logement social que nous faisons aussi avec Grand Dole Habitat et autres, mais qui est beaucoup axé sur les rénovations de l'existant, ce qui est normal dans la transition énergétique nécessaire. Pourquoi ? Parce que le logement social est soutenu financièrement par subvention. Pour tous les autres types de logements intermédiaires classiques, il n'y a plus de programme, ce qui n'est pas inhérent à Dole, mais bien au-delà, et c'est toute la problématique du logement que vous entendez au niveau national.

Tout est l'arrêt, parce que — je le rappelle — le coût de construction au mètre carré a explosé à cause de l'inflation, du conflit ukrainien, des normes environnementales qui se sont drastiquement renforcées et qui présentent des surcoûts très importants au mètre carré. Si c'est certes bon pour la planète, cela a stoppé net la construction de logements, parce qu'on arrive à des coûts exorbitants au mètre carré et qui ne sont plus adaptés au prix du marché. Si vous sortez des logements à Dole à 3 500 euros du mètre carré, vous n'êtes pas près de les vendre. Plus personne n'ose partir dans ces opérations, même à 3 000 euros du mètre carré. Nous sommes donc face à un problème important sur la construction neuve.

Il y a quelques projets tout de même en discussion sur lesquels nous pourrions revenir au cours de l'année, mais cela reste compliqué. Heureusement, nous avons un centre-ville dynamique par rapport aux nombreuses rénovations avec, je le rappelle, dans la logique au niveau des étudiants, le pôle universitaire aux Mesnils Pasteur, le logement étudiant en centre-ville, là où il y a l'activité, des lieux de loisirs et autres pour nos jeunes étudiants. Le travail que nous menons avec le multiplexe, avec le bowling et bien évidemment avec ces rénovations de logements en centre-ville, tout cela a une cohérence et une logique par rapport à la politique de l'enseignement supérieur.

Y a-t-il d'autres questions ou observations ? Monsieur BOUTELOUP.

M. BOUTELOUP : Je vais me permettre d'insister. J'observe, comme vous, le dynamisme de rénovation de l'ancien et nous pouvons nous en réjouir. En revanche, cela dit, cela m'amène à vous poser une question. Existe-t-il une étude portant justement sur l'usage qui est fait de ces logements, pour savoir si ces logements deviennent des logements loués sur une longue durée, ou s'ils partent en logements de courte durée ? Je vais aussi revenir sur ces logements de l'avenue Aristide Briand. Au fond, lorsqu'ils seront revendus demain par l'entreprise Mérimée, rien n'empêchera, si ces futurs investisseurs le souhaitent, que ces logements deviennent des logements à courte durée pour un usage touristique et l'espoir suscité sera un peu déçu à ce moment-là alors que c'est un phénomène contre lequel on essaie de se prévenir. Nous serons tous d'accord pour dire que c'est une nuisance pour les habitants et pour les gens qui souhaitent se loger.

M. le Maire : Vous avez raison, Monsieur BOUTELOUP. La loi a évolué, mais elle n'a pas évolué assez fortement, me semble-t-il, puisque les maires ne peuvent toujours pas faire grand-chose, voire rien, par rapport à cela. Un certain nombre de règles ont été précisées, mais pour pouvoir agir, il faut être en situation tendue. Or, nous ne sommes pas en zone tendue. Nous sommes en train de regarder les critères pour être en zone tendue. Nous pouvons peut-être demander à y être de manière à avoir des dispositifs, demander quels sont les points faibles et les points forts de cette classification. En zone tendue, les municipalités auraient les moyens d'agir face au dispositif des meublés de tourisme, et notamment la particularité de cette marque Airbnb. C'est le premier élément. Deuxièmement, dans la loi actuelle votée il y a quelques mois, seuls les dispositifs fiscaux ont été revus en ce qui peut concerner une ville comme Dole, c'est-à-dire que c'est moins intéressant qu'avant. Néanmoins, nous aurons bientôt une réunion sur le sujet pour vraiment essayer de détailler la loi.

C'est une préoccupation que nous partageons, vous comme nous, et c'est important de le préciser, parce que, comme le dit souvent le Premier ministre, tout est question de proportion. Là aussi, c'est une question de proportion, c'est-à-dire que du Airbnb sur Dole, oui, il en faut, il y en a et nous sommes bien

contents de le trouver quand il y a des congrès importants à Dolexpo. Il y aura le Forum Agores dans quelques jours sur la restauration scolaire. C'est un congrès national. Nous aurons le tir sportif qui réserve Dolexpo, avec 1 200 parents qui arriveront de toute la France sur Dole pour le weekend du 8 mai prochain. Pour ces congrès, nous n'avons pas l'offre hôtelière sur place pour accueillir tout le monde. Ils vont sur Dijon, sur Besançon, mais ils prennent aussi les Airbnb dolois. Il faut donc parvenir à un équilibre, mais il ne faudrait pas que chaque opération rajoute des quotas d'Airbnb.

Sincèrement, dans les opérations de centre-ville actuelles, de ce que me disent ces investisseurs — ils sont une dizaine — que nous connaissons bien sur Dole et qui font ces opérations, c'est tout de même plutôt pour des étudiants et des jeunes actifs et non pour du Airbnb même si nous ne sommes jamais à l'abri. Mais je voudrais que nous ayons les moyens d'agir. Or, la loi telle qu'elle a été faite récemment n'a pas permis d'avoir les moyens d'agir. Comme la ville est dynamique, c'est aussi pour cette raison qu'il y a du Airbnb, rassurez-vous. S'il n'y avait plus d'événement, plus de vie, plus de loisirs, ou moins, moins d'événements, ou si la ville était une ville atone ou morte, rassurez-vous, il n'y aurait pas de Airbnb, parce qu'il n'y aurait pas grand-monde à faire séjourner, parce qu'il n'y aurait pas grand-chose à faire. Pendant des weekends comme Cirque et Fanfares ou le Weekend Gourmand, tout est plein partout. Quand nous avons des événements à Dolexpo, même le camping est plein. C'est aussi le résultat de la dynamique de la ville qui fait que le logement événementiel ou de courte durée est important.

Y a-t-il d'autres questions ? Monsieur BOUTELOUP. C'est votre dernière intervention, parce qu'il faut qu'on avance.

M. BOUTELOUP : Je voudrais apporter une précision, puisque vous avez abordé l'événementiel ou le culturel. Nous ne sommes nullement opposés aux actions culturelles, et encore une fois, nous avons bien conscience que l'offre hôtelière est lacunaire. Ce n'est pas un argumentaire contre les locations de courte durée. Ce n'est pas cela. En revanche, il nous faut quand même trouver un équilibre pour que nos habitants, qui sont tout de même l'objet principal de notre préoccupation, ne soient pas lésés par cette activité économique. C'est simplement ce que je me permettais d'ajouter.

M. le Maire : Nous nous rejoignons totalement sur le sujet. Nous sommes bien d'accord. J'aurais souhaité que dans la loi soit instauré un mécanisme peut-être de quota pour la ville. Il y aura une obligation de déclaration. Cela se fait déjà pour la taxe de séjour même si tout le monde ne la fait pas même s'il y a une obligation. Il y a aussi une obligation maintenant de déclaration à la mairie quand on crée et quand on a des logements de courte durée. Ce sont les évolutions de la nouvelle loi, mais je rejoins tout à fait votre position. Ce n'est pas une hostilité que nous avons les uns et les autres vis-à-vis des Airbnb, mais il faut aussi que l'on puisse loger les habitants, tout simplement. Pour cela, il faut un peu plus de règles.

Je pense aussi que les Parlementaires font face aussi probablement à des pressions de l'autre côté, c'est-à-dire de celles et ceux qui veulent favoriser ce système qui représente des compléments de revenus pour un certain nombre de personnes. Quant à l'offre hôtelière de la ville, c'est important aussi et vous venez d'en parler. Elle existe. Nous savons que les hôtels ne sont pas pleins. En revanche, dès que nous avons un événement, nous sommes en difficulté. Là aussi, c'est une question d'équilibre, car ce n'est pas la peine d'avoir des hôtels à 30 % d'occupation les trois quarts de l'année. Ce sont des sujets que nous évoquons régulièrement avec le président de l'UMIH (Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie) Patrick FRANCHINI.

Je vais mettre aux voix. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la cession du bâtiment sis 9 avenue Aristide Briand à la SARL Mérimée moyennant le prix de 550 000 euros.

M. le Maire : Nous passons au rapport n° 17. La parole est à Jean-Michel REBILLARD.

RAPPORT N° 17 CESSIION DE TERRAIN A LA SAS « AU SOUVENIR ETERNEL » – AVENUE JACQUES DUHAMEL - DELIBERATION COMPLEMENTAIRE

DCM-2025-015

M. REBILLARD : Merci, Monsieur le Maire. C'est une délibération complémentaire. En effet, par délibération du 23 septembre 2024, le Conseil Municipal a autorisé la cession d'une parcelle de 1 200 mètres carrés, Avenue Jacques Duhamel, à la SAS « Au souvenir éternel » pour le développement de son espace funéraire. Des problèmes d'accessibilité ont été décelés lors de la conception architecturale du projet, nécessitant un talutage sur deux côtés de la parcelle. La SAS a demandé une bande

supplémentaire de 6 mètres de large sur ces côtés pour faciliter le talutage et la liaison avec le reste du foncier.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la cession à la SAS « Au souvenir éternel » d'une bande de terrain d'environ 230 mètres carrés à parfaire par voie de géomètre et issue de la parcelle cadastrée section CW 491, moyennant le prix de 50 euros du mètre carré ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il des questions sur ce sujet ? Je n'en vois pas. C'est une cession complémentaire pour l'aménagement de ce terrain. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie. Cela permettra la réalisation de ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la cession à la SAS « Au souvenir éternel » d'une bande de terrain d'environ 230 mètres carrés moyennant le prix de 50 euros du mètre carré.

M. le Maire : Nous passons au rapport n° 18. La parole est à Sylvette MARCHAND.

RAPPORT N° 18 CESSIION DE TERRAIN A MADAME ET MONSIEUR ROQUEL - RETRAIT DE LA DELIBERATION DU 15 JUILLET 2024

DCM-2025-016

Mme MARCHAND : Merci, Monsieur le Maire. Par délibération du 15 juillet 2024, le Conseil Municipal a autorisé la cession de la parcelle cadastrée section BZ 10 à Madame et Monsieur ROQUEL demeurant rue de la Résistance. Ces derniers ont informé la Collectivité, par courrier réceptionné le 20 février 2025, de leur souhait de ne plus accéder à la propriété de ladite parcelle.

Par conséquent, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le retrait de la délibération n° 57 du 15 juillet 2024 approuvant la cession de la parcelle cadastrée section BZ 10 au profit de Madame et Monsieur ROQUEL ;
- de préciser que la parcelle susnommée menant à la berge du Doubs, rue de la Résistance, ne sera pas accessible au public pour des questions de sécurité.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il des questions sur le sujet ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le retrait de la délibération n° 57 du 15 juillet 2024 approuvant la cession d'une parcelle au profit de Madame et Monsieur ROQUEL.

M. le Maire : L'ordre du jour est épuisé. Nous ne le sommes pas, mais nous vous souhaitons une bonne soirée. Merci.

La séance est levée à 19 heures 56.

Le Maire,
Monsieur Jean-Baptiste GAGNOUX

La secrétaire de séance,
Madame Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE